

L'innovation est entre vos mains. Comment Droit et Ethique vous aident

Marie-France Callu
maître de conférences en droit,
membre de comités d'éthique

Résumé de l'intervention

Le rapport entre innovations, droit, éthique repose sur les notions de liberté, d'intelligence, de créativité, mais aussi d'impacts sur les autres et donc sur les obligations qui vont découler de ces innovations pour les créateurs et ceux qui vont s'en servir

Les innovations ne sont jamais neutres, elles sont toujours porteuses de positifs et de négatifs. Tout dépendra du moment et du point de vue dans lequel on se place pour les apprécier : du patient, des familles, des professionnels de santé, des directions d'établissements, des instances (ARS, HAS...), de l'assurance maladie, des assureurs ?

De ces différences d'appréciations vont naître des conflits. Qu'est-ce qui est le plus important : le moindre coût, la simplification pour les professionnels, les regroupements d'établissements (pas forcément idéal pour les patients), la volonté de départ, les résultats, l'image que l'on donne (l'alibi éthique) et ceci dans une époque de limitation budgétaire et de répartition de crédits

Face à des conflits de valeurs et de droits, face au caractère inéluctable des innovations, le droit et l'éthique tentent de donner des repères pour harmoniser et hiérarchiser : par exemple protection des personnes vulnérables, mais aussi protection de la propriété intellectuelle ; respect de la liberté (possibilité de consentir ou de refuser) de chacun d'entre nous, mais aussi nécessité de se servir de tous les progrès et de les intégrer dans nos façons d'agir (par exemple notion de pratiques avancées de la loi de santé publique du 26 janvier 2016) ; volonté d'harmoniser le sanitaire et le médico-social, ce dernier ayant toujours l'impression de dépendre du premier alors que c'est lui qui a influencé la loi du 4 mars 2002 ; volonté d'unifier les parcours des patients afin qu'il n'y ait plus de rupture entre le sanitaire et le médico-social (parcours complexes de la loi du 26 janvier 2016 par exemple)

L'innovation ne réside pas seulement dans les objets connectés mais elle repose d'abord et avant tout dans nos pratiques au quotidien, dans les petits actes qui doivent évoluer non seulement avec les innovations technologiques, mais encore avec les évolutions sociologiques et scientifiques

L'innovation ne demande pas beaucoup plus de temps, mais un changement de priorités afin de ne pas se laisser bercer par les sirènes de la technique et de toujours mettre les patients au centre des gestes professionnels et humains : le droit et l'éthique vont absolument dans ce sens.